

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

EMPLOI, TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Arrêté du 15 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : SOCF0754430A

Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes,
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 900-1 et L. 935-1 ;
Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté du 16 février 2006 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'arrêté du 23 février 2007 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles ;
Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 23 mars 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles, à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée :

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
V	Agent des métiers de l'animation touristique.	335t	5 ans	Laser.
V	Esthéticienne vendeuse.	336t	5 ans	Centre Botticelli – Institut de formation aux métiers de la beauté (IFMB).
IV	Assistant son en postproduction et studio d'enregistrement.	323t	5 ans	Institut national de formation et d'application (INFA).
IV	Assistant(e) maintenance informatique et réseau.	326	2 ans	SA Formasoft.
III	Chef de produits forêt bois.	213p	5 ans	CFPPA de Crognon.
III	Administrateur de la solidarité internationale.	310m, 310p	5 ans	Institut bioforce développement Rhône-Alpes.
III	Chargé d'insertion et du développement local.	322n, 322t	5 ans	Centre de formation et de promotion (CFP) Rhône-Alpes.
III	Chargé d'information, d'accueil et d'orientation.	330	2 ans	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).
II	Responsable de gestion.	310m	5 ans	Wesford Grenoble.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
II	Chef de projet en marketing internet et conception de site.	312	2 ans	Groupe formation interconsulaire de la Manche (groupe FIM).
II	Responsable commercial en affaires internationales.	312p	5 ans	La compagnie de formation – Académie Mercure.
II	Chargé de gestion des ressources humaines.	315	5 ans	Sciences U Paris SAS.
II	Responsable des ressources humaines.	315n	5 ans	Institut des ressources humaines (IRH).
II	Journaliste – secrétaire de rédaction.	321	5 ans	L'Ecole multimédia/vocation graphique.
II	Secrétaire de rédaction.	321	5 ans	Ecole des métiers de l'information (CFD).
II	Responsable d'études et de projet social (DHEPS-REPS).	332n	5 ans	Université de Paris-III-Sorbonne nouvelle – Service de formation continue (FCP3).

Art. 2. – Les certificats de qualification professionnelle ci-dessous énumérés sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et de la durée :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
CQP Mécanicien cycles.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Attaché(e) commercial(e)/conseiller(e) des ventes (automobile, véhicules industriels ou sociétés).	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).

Art. 3. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 février 2007 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 23 février 2007)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (modifié)
Interprète, analyste en sciences et techniques de l'image.	Ministère de la défense – Formations interarmes – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.	Ministère de la défense – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.
Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images.	Ministère de la défense – Formations interarmes – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.	Ministère de la défense – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.

Art. 4. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 février 2007 susvisé, le code NSF de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle (arrêté du 23 février 2007)	CODE NSF (arrêté du 23 février 2007)	CODE NSF (modifié)
Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance de radars, de systèmes acoustiques et d'armes navales.	Ministère de la défense – Marine nationale – Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier.	255s	255r.

Art. 5. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2006 susvisé, l'intitulé de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle (arrêté du 16 février 2006)	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle (modifié)	ORGANISME DÉLIVRANT la certification professionnelle
Manager.	Directeur général.	Ministère de la défense – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 2007.

GÉRARD LARCHER